

COMMUNIQUE N° 284 / 2022 DU 23.06.2022

EXONERATION DES JEUNES CATEGORIES DES DROITS DE PAIEMENT DE LICENCES

*A Messieurs Les Présidents
des Ligues des Sports de Boules*

En application des directives du **Bureau Fédéral**, et dans le cadre du développement et la promotion de la discipline sport boules, nous portons à la connaissance de toutes les ligues et clubs que les **jeunes catégories** (**18 ans et moins**) sont **exonérées** des droits de paiement des licences.

Par ailleurs, il est rappelé que le dernier délai de dépôt des demandes d'établissement de licences (Bons de commande) est fixé au **15.07.2022**.

Passé ce délai, les ligues n'ayant pas de licences ne seront pas autorisées à prendre part aux compétitions nationales officielles inscrites au calendrier national.



الإتحادية الجزائرية للرياضات الكروية
Fédération Algérienne des Sports de Boules
229 El Biar
Alger
رئيس الإتحاد
ج. ج. ج.